

# Première Synthèses Informations

## L'OFFRE DE FORMATION CONTINUE EN 2007

Une formation sur cinq dispensée par un organisme de formation vise un niveau bac +2 ou supérieur

En 2007, le secteur de la formation continue a poursuivi sa forte croissance, réalisant un chiffre d'affaires de 6,4 milliards d'euros, soit 7 % de plus qu'en 2006.

Au total, 14 200 organismes ont formé 10,8 millions de stagiaires (+7 % par rapport à 2006). Le secteur privé à but lucratif, qui représente le tiers des organismes, a connu la dynamique la plus forte avec 11 % de stagiaires supplémentaires.

Une action de formation sur cinq a visé un niveau bac +2 ou supérieur.

L'orientation et l'accompagnement ont représenté 12 % des prestations, parmi lesquelles les bilans de compétences ont pris une place croissante.

La durée moyenne des formations s'est réduite de deux heures par rapport à 2006, pour atteindre 69 heures. Mais le temps passé en formation est très inégal selon les formations et les publics.

Les dix spécialités de formation les plus suivies sont les mêmes qu'en 2006. Il s'agit essentiellement de formations dans les domaines des services, de formations générales ou ayant trait au développement des capacités.

En 2007, 14164 organismes de formation continue ont réalisé un chiffre d'affaires de 6,4 milliards d'euros (encadré 1, graphique 1, tableau 1). Le nombre d'organismes s'est accru de 2,8 % en 2007, en progression pour la quatrième année consécutive. L'offre de formation bénéficie d'un marché en forte expansion. Le chiffre d'affaires des prestataires a progressé pour la deuxième année consécutive (+7 % en 2007, après +4 % en 2006), après une période de stabilité entre 2002 et 2005.

Les résultats du secteur découlent notamment de la hausse du nombre de stagiaires (+ 7 % en 2007). 10,8 millions de stagiaires(1) ont fait appel aux prestataires de formation, totalisant 745 millions d'heures-stagiaires(2) (+4 %). La durée moyenne d'une formation est de 69 heures.

1 - Certains stagiaires peuvent être comptabilisés plusieurs fois lorsqu'ils suivent plusieurs stages auprès de différents prestataires.

2 - Les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque stagiaire. Elles résultent du produit du nombre d'heures de chaque formation par le nombre de stagiaires de la formation.

Les organismes de formation relèvent majoritairement du secteur privé (94 % des organismes). Cependant, bien qu'ils soient très minoritaires, les 6 % d'organismes publics et parapublics gèrent en moyenne un plus grand volume de stages que ceux du privé: en 2007, ils ont formé 19 % des stagiaires et assuré 31 % des heures-stagiaires, les formations étant plus longues dans le secteur public. Composé principalement de l'Éducation nationale, dont le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) et les Groupements d'établissements publics locaux d'enseignement (Greta), de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp) et des organismes consulaires, le

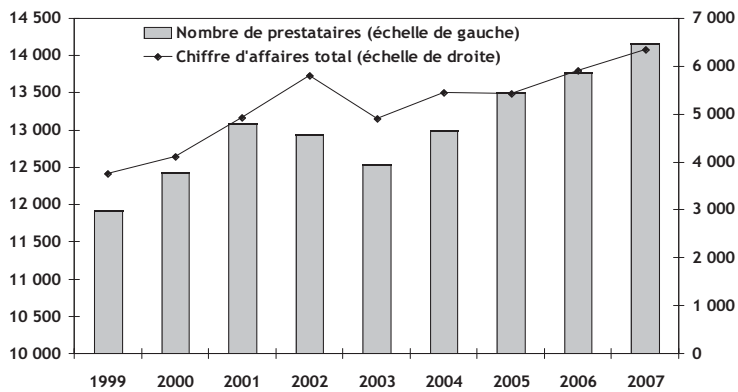


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE  
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DES RELATIONS SOCIALES,  
DE LA FAMILLE,  
DE LA SOLIDARITÉ  
ET DE LA VILLE

Graphique 1  
Prestataires et chiffre d'affaires

En millions d'euros



Source : bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rév.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue. France entière.

secteur public et parapublic réalise le quart du chiffre d'affaires du secteur de la formation continue (26 %). Pour autant, l'offre publique de formation est restée stable entre 2006 et 2007.

La dynamique du secteur est principalement portée par le secteur privé. Le nombre d'organismes privés à but lucratif s'est accru de 10 % pour représenter désormais 35 % du total des organismes. En 2007, avec 11 % de stagiaires supplémentaires, ils ont formé 39 % des stagiaires (+2 points par rapport à 2006). Leur chiffre d'affaires a ainsi augmenté de 15 % et pèse désormais pour 39 % du total.

Les formateurs individuels ont

également accueilli un plus grand nombre de stagiaires (+9 %). Cependant, s'ils comptent pour 31 % des organismes, ils ne forment que 9 % des stagiaires. Leur nombre d'heures-stagiaires s'est accru moins vite que le nombre de formateurs individuels (+3 % de formateurs individuels pour +2 % d'heures-stagiaires). Leur chiffre d'affaires a néanmoins fortement progressé (+18 %), même s'il pèse peu dans le secteur (4 %).

Le secteur privé à but non lucratif (associations, syndicats, coopératives, fondations...) occupe en 2007 le tiers du marché en chiffre d'affaires (31 %) et en nombre de stagiaires (33 %). Il a vu augmenter son chiffre

d'affaires (+4 %) et a attiré plus de stagiaires (+6 %), quoiqu'en moindre proportion que l'ensemble des prestataires. Le nombre d'organismes privés à but non lucratif poursuit en revanche un déclin amorcé depuis de nombreuses années (-3 %). Ce secteur représente 28 % des prestataires en 2007, contre 38 % en 1999.

Globalement, le secteur de la formation reste concentré. Les 2 % d'organismes dont le chiffre d'affaires dépasse 3 millions d'euros absorbent 44 % du chiffre d'affaires global et forment 31 % des stagiaires. À l'autre extrême, les organismes de moins de 75 000 euros de chiffre d'affaires représentent la moitié des organismes, mais ne forment que 9 % des stagiaires. Leur part se réduit : ils forment 4 % de stagiaires de moins qu'en 2006, pour un volume d'heures-stagiaires nettement moins important (-14 %). Ce sont les organismes de taille moyenne (75 000 à 750 000 euros de chiffre d'affaires) qui ont vu leur nombre de stagiaires augmenter le plus en 2007 : +12 %.

Les organismes ayant la plus longue ancienneté d'activité continuent à jouer un rôle important dans le secteur de la

Tableau 1  
Les organismes de formation en 2007

	Organismes (en nombre)	Évolution 2007/2006 (en %)	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	Évolution 2007/2006 (en %)	Nombre de stagiaires (1) (en milliers)	Évolution 2007/2006 (en %)	Nombre d'heures- stagiaires (1) (en milliers)	Évolution 2007/2006 (en %)
Ensemble .....	14 164	+2,8	6 354	+7,3	10 812	+6,6	745 494	+3,8
<b>Selon le statut (en %)</b>								
Privé lucratif .....	35	+10,0	39	+14,9	39	+10,7	37	+12,2
Privé non lucratif .....	28	-3,3	31	+3,6	33	+5,5	23	-1,7
Individuels .....	31	+2,9	4	+18,3	9	+8,7	9	+2,0
Public et parapublic.....	6	-5,1	26	+0,1	19	+0,1	31	-0,6
<b>Selon le chiffre d'affaires (en %)</b>								
Moins de 75 000 Euros .....	50	+0,9	3	+5,7	9	-4,4	6	-13,9
75 000 à 150 000 Euros .....	14	+3,5	3	+3,6	6	+12,4	6	+11,4
150 000 à 750 000 Euros .....	24	+5,9	19	+5,2	23	+11,9	24	+13,3
750 000 à 1 500 000 Euros .....	6	+4,5	15	+4,3	13	+5,1	15	+7,4
1 500 000 à 3 000 000 Euros.....	4	+2,4	16	+3,0	18	+5,3	13	-1,2
Plus de 3 000 000 euros .....	2	+7,3	44	+11,5	31	+6,8	36	+0,6
<b>Selon l'année de déclaration d'activité (en %)</b>								
Avant 1990 .....	16	-6,4	39	+1,8	35	+2,7	34	-1,3
Entre 1990 et 2000 .....	32	-7,2	31	+3,8	30	-2,8	40	+3,6
Après 2000 .....	52	+13,8	30	+20,1	35	+21,1	26	+11,5

(1) - Le rapprochement entre les données pédagogiques (stagiaires et heures) et le nombre de prestataires ainsi que leur chiffre d'affaires doit être fait avec précaution. En effet, certains organismes n'ont pas renseigné la partie pédagogique.

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rév.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue. France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

formation continue: 35 % des stagiaires se forment auprès des 16 % d'organismes qui ont déclaré ou repris une activité avant 1990, soit autant que ceux qui s'adressent aux 52 % d'organismes ayant déclaré leur activité après 2000.

## Les employeurs, principaux clients des prestataires de formation

Les achats de formation des entreprises représentent en 2007 la moitié des recettes des organismes, 33 % étant versés directement par les employeurs et 18 % transitant par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) des fonds de la formation continue (tableau 2). En tant qu'employeur, les administrations publiques contribuent également à 8 % des revenus du secteur.

Les employeurs privés s'adressent majoritairement au secteur privé pour la formation de leurs salariés. Les entreprises réalisent 55 % de leurs achats de formation auprès des organismes privés à but lucratif et 26 % auprès des organismes privés à but non lucratif, tandis que les OPCA en réalisent 43 % auprès du privé lucratif et 34 % auprès du privé non lucratif. Les OPCA s'adressent ainsi davantage au secteur à but non lucratif que les entreprises elles-mêmes. Ils s'adressent également trois fois

Encadré 1

## LE CHAMP COUVERT PAR CETTE ÉTUDE

Cette étude s'intéresse aux activités de formation professionnelle continue des organismes d'enseignement et de formation.

Les activités de formation professionnelle continue sont connues à l'aide des bilans pédagogiques et financiers, que sont tenus de renseigner les organismes intervenant dans ce domaine (encadré 3). En 2007, 56 970 établissements dispensateurs de formation ont renseigné un bilan pédagogique et financier. Parmi eux, 48 214 ont effectivement réalisé des actions de formation continue en 2007. Ils en ont dégagé un chiffre d'affaires de 10,3 milliards d'euros, soit 8 % de plus qu'en 2006.

Beaucoup de ces établissements ne réalisent leurs prestations de formation qu'en tant qu'activité annexe ou en accompagnement de la vente d'un produit. Le tableau suivant indique les activités principales exercées (APE) les plus représentées parmi les établissements dispensateurs de formation continue.

### Activité principale des établissements dispensateurs de formation

Activité	Nombre d'organismes	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)
85.59 Formation continue d'adultes .....	10 416	4 698
70.22Z Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion .....	7 517	800
94.99Z Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire .....	3 144	392
62.02A Conseil en systèmes et logiciels informatiques.....	2 788	253
85.59B <u>Autres enseignements</u> .....	2 135	549
62.01Z Programmation informatique .....	992	65
69.20Z Activités comptables .....	978	16
71.12B Ingénierie, études techniques.....	962	68
85.53Z Enseignement de la conduite .....	764	202
88.99B Action sociale sans hébergement n.c.a. ....	734	117
<u>Autres activités de l'enseignement et de la formation</u> .....	1 613	1 108
Autres activités.....	16 171	2 066
<b>Total</b> .....	<b>48 214</b>	<b>10 331</b>
<b>dont : enseignement et formation</b> .....	<b>14 164</b>	<b>6 354</b>

La présente étude ne retient que les organismes dont l'activité principale exercée est l'enseignement ou la formation, initiale ou continue. Parmi les établissements intervenant dans la formation professionnelle continue, on se limite donc à ceux dont l'APE est parmi les six suivantes :

- 85.31Z : Enseignement secondaire général ;
- 85.32Z : Enseignement secondaire technique ou professionnel ;
- 85.41Z : Enseignement post-secondaire non supérieur ;
- 85.42Z : Enseignement supérieur ;
- 85.59A : Formation continue d'adultes ;
- 85.59B : Autres enseignements.

En 2007, 14 164 établissements dispensateurs de formation professionnelle continue entrent dans ce champ. Ils ont réalisé un chiffre d'affaires de 6,4 milliards d'euros et couvrent 62 % du marché national de la formation professionnelle continue.

**Nota bene** : la nomenclature d'activités française a été révisée au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (NAF rév.2). Le champ retenu pour les publications précédentes regroupait les établissements dont l'APE était parmi les cinq activités suivantes :

- 80.2A : Enseignement secondaire général ;
- 80.2C : Enseignement secondaire technique ou professionnel ;
- 80.3Z : Enseignement supérieur (général, professionnel, technique ou scientifique) ;
- 80.4C : Formation des adultes et formation continue ;
- 80.4D : Autres enseignements.

Le changement de nomenclature n'a affecté que très marginalement le contour du champ : quelques activités d'enseignement culturel, sportif ou récréatif ont été regroupées dans des activités non retenues dans la présente étude.

Tableau 2

### Répartition des produits selon le statut des prestataires de formation en 2007

En pourcentage

Origine des produits reçus	Entreprises	Organismes collecteurs	Pouvoirs publics pour leurs agents	Pouvoirs publics pour d'autres publics	Particuliers	Autres organismes de formation	Autres produits	Ensemble	Évolution 2007/2006
<b>Statut des prestataires</b>									
AFPA (1) .....	2,1	6,8	0,1	8,1	0,7	0,1	1,4	3,9	-5,2
Autres établissements publics ou parapublics .....	1,5	1,9	58,3	6,3	3,2	3,5	8,0	7,7	-0,6
Éducation nationale et Greta .....	8,1	8,0	6,4	20,1	24,2	7,4	9,8	12,0	+0,6
Formateurs individuels .....	4,5	4,5	2,5	1,7	3,7	23,9	2,0	4,2	+18,3
Organismes consulaires .....	2,5	2,5	0,7	1,7	2,4	1,8	3,2	2,2	+11,3
Privé à but lucratif .....	55,3	42,7	23,6	17,1	44,6	39,4	33,0	38,8	+14,9
Privé à but non lucratif .....	26,0	33,6	8,4	45,0	21,2	23,9	42,6	31,2	+3,6
<b>Ensemble</b> .....	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	
Évolution 2007/2006 (en %).....	+9,8	+13,2	+157,5 (2)	-12,9 (2)	+2,2	+4,6	+2,9	+7,3	
En % des financeurs .....	32,8	17,6	7,6	23,0	7,5	3,8	7,7	100,0	

(1) - L'Alpa Île-de-France n'a pas transmis de bilan pédagogique et financier en 2007. Étant donnée l'importance de l'organisme, les données ont été estimées sur la base des données 2006.  
 (2) - Évolutions à considérer avec précaution : le CNFPT a renseigné pour la deuxième année seulement un bilan pédagogique et financier ; or il représente une part importante des fonds publics. En 2007, il a mieux réparti ses produits en provenance des pouvoirs publics entre agents publics et autres publics.

Lecture : en 2007, les formateurs individuels ont reçu 4,5 % des dépenses des entreprises auprès d'organismes de formation. Leur chiffre d'affaires, tous financeurs confondus, s'est accru de 18,3 %. Les entreprises contribuent à hauteur de 32,8 % au chiffre d'affaires des organismes de formation. Leur dépense de formation auprès de ces organismes s'est accrue de 9,8 %.

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rév.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue. France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

plus à l'Afpa (7 % de leur dépense) que les entreprises (2 %). Les administrations publiques ont quant à elles très largement recours aux établissements publics pour former leurs agents. C'est le cas notamment de la fonction publique territoriale, pour le compte de laquelle le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) a formé 660 000 agents territoriaux en 2007.

Au total, les deux tiers (65 %) des stagiaires des organismes de formation sont des salariés (tableau 3). Ceux-ci se forment d'abord dans le secteur privé à but lucratif (46 %) ou à but non lucratif (24 %).

Après les entreprises, l'intervention des pouvoirs publics pour d'autres stagiaires que leurs agents constitue la deuxième source de revenu pour les organismes de formation, en contribuant à hauteur de 23 % à leur chiffre d'affaires (tableau 2). Les aides publiques soutiennent principalement des formations réalisées auprès d'organismes à but non lucratif (45 % de la dépense), mais aussi beaucoup

Encadré 2

### 194 000 BILANS DE COMPÉTENCES RÉALISÉS

Parmi les stages d'orientation ou d'accompagnement, le bilan de compétences prend une part croissante. Il permet à un salarié de faire le point sur ses compétences, aptitudes et motivations et de définir un projet professionnel ou de formation.

En 2007, 102 600 stagiaires ont effectué un bilan de compétences auprès de 581 organismes de formation, pour une durée moyenne de 23 heures. Sur l'ensemble des établissements dispensateurs de formation continue, c'est-à-dire au-delà des seuls organismes de formation à titre principal (encadré 1), 194 000 bilans de compétence ont été réalisés.

Les bilans de compétences peuvent être pris en charge par les organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation (OPACIF), qui acceptent 99 % des demandes qui leur sont adressées. En 2007, les OPACIF ont ainsi accepté le financement de 30 300 congés pour bilan de compétence, soit 7 % de plus qu'en 2006. Ces congés concernaient à 97 % des salariés en CDI, les autres étant des salariés en CDD ou en intérim.

dans l'Éducation nationale et les Greta (20 % de la dépense).

Les demandeurs d'emploi, principaux bénéficiaires du financement de stages par les pouvoirs publics, représentent un stagiaire sur sept (tableau 3). La moitié d'entre eux (48 %) se forme auprès du secteur privé à but non lucratif.

### Un stage sur cinq de niveau bac +2 ou supérieur

Les formations visant un niveau reconnu ont représenté 34 % de l'ensemble des prestations (tableau 4). 19 % de l'ensemble

des stages visent un niveau bac +2 ou supérieur (14 % de niveau supérieur et 5 % de niveau bac +2).

Selon le niveau visé, le partage entre les différents types de prestataires est très variable. Pour un niveau bac +2, le privé à but lucratif est le prestataire majoritaire, avec 46 % des stages, alors que pour un niveau supérieur, le privé à but non lucratif devient prépondérant (52 % des stages). En revanche, pour les niveaux bac et inférieur, si le privé reste majoritaire, la part du secteur public et parapublic est importante (37 % des stages de niveau bac et 28 % des stages de niveau BEP, CAP).

Les formations continues non associées à un niveau (initiation, perfectionnement...) représentent 54 % des prestations. Elles ont lieu plus souvent que la moyenne auprès des formateurs individuels (11 % des stages) et du secteur public et parapublic (21 % des stages).

12 % des prestations, soit 1,3 million, concernent des

Tableau 3 Répartition des publics selon le statut des prestataires en 2007

	Salariés	Demandeurs d'emploi	Particuliers	Autres stagiaires	Ensemble
<b>Statut des prestataires</b>					
Privé lucratif .....	46	27	24	19	39
Privé non lucratif .....	24	48	23	64	33
Formateurs individuels .....	11	5	6	8	9
Public et parapublic .....	19	20	47	9	19
<b>Ensemble .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Évolution 2007/2006 (en %).....	+6,4	+3,0	+2,2	+13,8	+6,6
En % des types de public .....	64,6	14,5	6,2	14,7	100,0

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rév.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue. France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

Tableau 4 Répartition des stages selon le statut des prestataires pour chaque objectif de formation en 2007

	Niveau égal ou supérieur à la licence	Niveau bac +2	Niveau bac	Niveau BEP, CAP	Formations continues non associées à un niveau (initiation, perfectionnement,...)	Orientation et accompagnement	Ensemble (1)
<b>Statut des prestataires</b>							
Privé lucratif .....	27	46	34	27	40	38	37
Privé non lucratif .....	52	20	21	39	28	48	34
Formateurs individuels .....	7	14	8	6	11	5	9
Public et parapublic .....	14	20	37	28	21	9	20
<b>Ensemble .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
En % des niveaux de formation ..	13,7	5,3	5,0	10,2	53,6	12,2	100,0

(1) La répartition n'est pas identique aux tableaux 1 et 3, car il s'agit ici des stages. Les stagiaires peuvent être comptés plusieurs fois (à chaque stage, dont l'objectif général peut varier). Dans les tableaux 1 et 2, les stagiaires ne sont comptés qu'une fois pour toute par chaque prestataire (mais il y a double compte s'ils s'inscrivent auprès de différents organismes).

(2) Ce cadre a été modifié en 2007 dans le formulaire du bilan pédagogique et financier. Il n'est pas possible de calculer les évolutions entre 2006 et 2007.

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rev.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue. France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

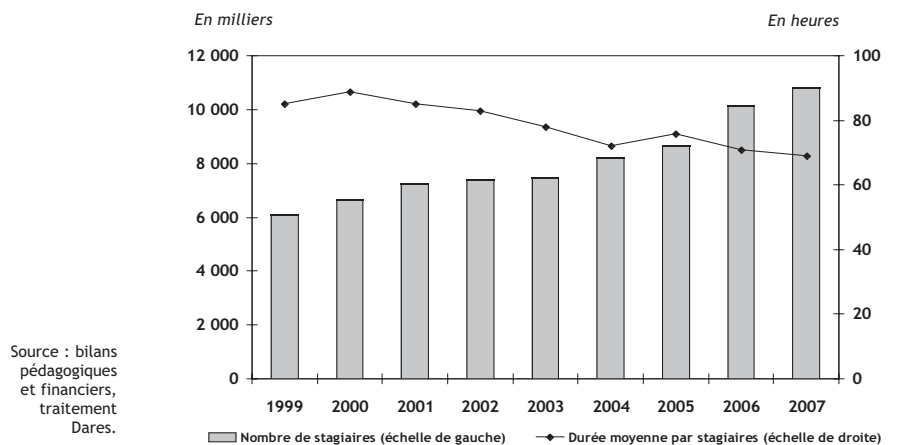
stages d'orientation ou d'accompagnement, d'une durée moyenne de 33 heures. En 2007, la moitié (48 %) de ces stages a eu lieu auprès du milieu associatif (privé à but non lucratif).

### La durée des stages continue à baisser

En 2007, une formation dure 69 heures en moyenne (tableau 5). Elle durait 71 heures en 2006 et 89 heures en 2000. Malgré une hausse ponctuelle en 2005, la décroissance de la durée moyenne des formations se poursuit donc (graphique 2).

Cependant, cette tendance générale masque une grande disparité entre les publics et les organismes de formation. La durée des formations des salariés est restée stable en 2007, elle est de 56 heures en moyenne, comme en 2006. Plus précisément, les formations de salariés réalisées par les formateurs individuels sont un peu plus longues qu'en 2006 (67 heures), celles réalisées par le secteur public ou parapublic un peu plus courtes (58 heures). Pour les demandeurs d'emploi, la baisse est réelle. Ils se formaient pendant 113 heures en moyenne en 2006 et ne se sont plus formés que 104 heures en

Graphique 2  
Stagiaires et durée moyenne de formation



Source : bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rév.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue. France entière.

2007. Cette baisse s'observe pour tous les types d'organismes, à l'exception des formateurs individuels. C'est dans le privé lucratif que la durée des stages a le plus diminué, avec 12 heures de moins entre 2006 et 2007, pour atteindre 72 heures. À l'inverse, la formation des particuliers, qui est la plus longue avec 188 heures en moyenne, compte 10 heures de plus qu'en 2006.

La réduction de la durée de formation s'explique en partie par les choix de formation des stagiaires : ceux-ci s'orientent de plus en plus vers les spécialités des services au détriment,

notamment, des disciplines générales, plus longues (tableau 6). En 2007, ces dernières représentent 24 % des heures-stagiaires pour 18 % des stagiaires. Les formations aux spécialités des services sont les plus suivies avec 60 % des stagiaires et 54 % des heures-stagiaires.

### Les dix spécialités de formation les plus suivies ne changent pas

En 2007, les dix spécialités de formation les plus suivies cumulent 62 % des stagiaires et 48 % des heures-stagiaires (tableau 7). Elles sont en moyenne plus courtes (53 heures) que la moyenne des formations (69 heures). Il s'agit essentiellement de formations aux spécialités des services, ainsi que de formations générales ou de formations de développement des capacités.

Avec environ 8 % des stagiaires chacune, les quatre premières spécialités occupent une place quasiment équivalente. Les formations générales (pluridisciplinaires) conservent la première place qu'elles avaient conquise en 2005. Ces formations restent longues (97 heures en moyenne), bien que leur durée ait fortement diminué par rapport à 2006 (105 heures en moyenne).

Ensuite, viennent les formations relatives au développement des capacités d'orientation, d'inser-

Tableau 5  
Durée moyenne des formations selon les publics et le statut des prestataires en 2007

	Salariés	Demandeurs d'emploi	Particuliers	Autres stagiaires	Ensemble	Évolution 2007/2006 (en %)
<b>Statut des prestataires</b>						
Privé lucratif .....	59	72	182	77	66	+0,0
Privé non lucratif .....	43	87	89	20	48	-5,9
Formateurs individuels .....	67	49	58	68	66	-5,7
Public et parapublic .....	58	196	255	103	112	-1,8
<b>Ensemble .....</b>	<b>56</b>	<b>104</b>	<b>188</b>	<b>42</b>	<b>69</b>	<b>-2,8</b>
Évolution 2007/2006 (en %) .....	+0,0	-8,0	+5,6	-2,3	-2,8	

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rév.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue. France entière.

Source : Bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

Tableau 6  
Répartition des stagiaires et des heures-stagiaires selon les domaines de formation en 2007

	Stagiaires	Évolution 2007/2006 (en points)	Heures-stagiaires	Évolution 2007/2006 (en points)
Disciplines générales.....	18	-0,9	24	+0,5
Spécialités de la production .....	7	-0,3	11	-0,5
Spécialités des services .....	60	+1,1	54	+0,5
Domaines du développement personnel .....	15	+0,0	11	-0,5
<b>Ensemble .....</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>100</b>	<b>-</b>

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rév.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue. France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

tion sociale et professionnelle, destinées principalement aux demandeurs d'emploi.

Les formations plurivalentes des échanges et de la gestion trouvent leur place dans ce quart de tête: elles sont particulièrement suivies par les agents publics territoriaux auprès du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Les formations à la sécurité des biens et des personnes (hygiène et sécurité) ont concerné un peu moins de stagiaires en 2007 qu'en 2006, si bien que leur poids diminue de 0,7 point. Cette spécialité de formation reste favorisée par le code du travail. La loi du 6 décembre 1976 relative à la prévention des accidents du travail, reprise dans l'article L. 4141-2 du code du travail, oblige en effet l'employeur à organiser une formation pratique et appropriée à la sécurité pour les salariés qu'il embauche ou qui changent de poste. De plus, depuis 2002, toutes les entreprises doivent tenir à jour un document unique d'évaluation des risques professionnels et établir un programme annuel de prévention de ces risques.

Thierry MAINAUD  
(Dares).

## Pour en savoir plus

Mainaud T. (2008), « La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage en 2006 », *Premières Synthèses*, n° 49-1, Dares.

Mainaud T. (2008), « L'offre de formation continue en 2006 », *Premières Synthèses*, n° 47-2, Dares.

Tableau 7  
Les dix premières spécialités de formation en 2007

	En % des stagiaires	En % des heures- stagiaires	Durée moyenne (en heures)
Formations générales *	8,1	11,5	96,9
Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociale et professionnelle	8,1	4,7	40,2
Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	7,9	3,3	28,1
Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y.c. hygiène et sécurité)	7,8	3,9	34,2
Enseignement, formation	6,6	1,3	13,4
Santé	5,8	5,4	63,8
Transport, manutention, magasinage	5,1	3,3	44,0
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données	4,6	2,9	43,6
Commerce, vente	4,2	8,8	141,8
Développement des capacités comportementales et relationnelles	3,5	2,7	52,5
<b>Ensemble des dix premières spécialités</b>	<b>61,7</b>	<b>47,8</b>	<b>52,9</b>

\* Formations pluridisciplinaires couvrant au moins deux des trois domaines suivants : « mathématiques et sciences », « sciences humaines et droit » et « lettres et arts ».

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rév.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue. France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

Encadré 3

## LA DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ET LE BILAN PÉDAGOGIQUE ET FINANCIER

Aucune condition juridique particulière n'est imposée pour exercer une activité de formation professionnelle continue. Néanmoins, outre le respect d'une comptabilité et d'une réglementation spécifiques, les organismes de formation sont soumis à certaines obligations administratives, dont la déclaration d'activité et le bilan pédagogique et financier (articles L. 6351-1 et L. 6352-11 du code du travail). Ces obligations s'appliquent aux établissements ayant une autonomie financière, c'est-à-dire ayant la capacité de souscrire des conventions de formation.

### La déclaration d'activité

Depuis 2003, chaque organisme réalisant effectivement des actions de formation professionnelle, de bilan de compétences, de validation des acquis de l'expérience visées à l'article L. 6313-1 du code du travail doit effectuer une déclaration d'activité. Il fait cette déclaration dès la conclusion de la première convention ou du premier contrat de formation professionnelle avec des tiers. La déclaration devient caduque si l'activité de formation est nulle pendant deux années consécutives. S'il souhaite de nouveau réaliser des actions de formation, il doit procéder à une nouvelle déclaration d'activité et apparaître en tant que nouvel organisme de formation. La déclaration d'activité a remplacé la déclaration d'existence.

### Le bilan pédagogique et financier

Qu'il exerce son activité de formation continue à titre principal, à titre accessoire ou en situation de sous-traitance, tout prestataire doit établir chaque année un bilan pédagogique et financier. Le bilan doit être renseigné à partir du moment où la préfecture enregistre au minimum un euro de chiffre d'affaires. Les bilans pédagogiques et financiers comportent trois parties. La première sert à identifier l'organisme. La deuxième aborde son activité annuelle sous l'aspect financier. Elle renseigne, d'une part, sur les ressources qui résultent de conventions de formation avec des commanditaires privés ou publics ou de contrats avec des particuliers ; elle renseigne, d'autre part, sur les charges de l'organisme. La troisième partie concerne les stagiaires accueillis et les heures de formation. En 1996, le bilan a été modifié : il est rapproché de l'année comptable de référence de l'organisme et apprécie l'origine des ressources selon les financeurs réels et non selon le type de convention signée. La comparaison avec les résultats des années antérieures à cette date doit donc être faite avec prudence. En 2007, la partie pédagogique (troisième partie) a été réorganisée, le tableau portant sur les niveaux de formation a été remplacé par un tableau sur les objectifs des formations, les niveaux ne s'appliquant qu'aux formations certifiantes.

### Une acception large de la formation dans les bilans pédagogiques et financiers

Dans les bilans pédagogiques et financiers, le vocable « formation » recouvre un champ plus large que son acception courante. Il intègre notamment des prestations d'évaluation ou d'accompagnement, comme l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience ou les bilans de compétences. C'est ce concept qui est utilisé dans cette publication.

En revanche, les sources usuelles sur la formation, comme les enquêtes Emploi ou Formation continue de l'Insee, se limitent au champ traditionnel de la formation.

### Apports et limites des bilans pédagogiques et financiers

Les bilans sont collectés par les services régionaux de contrôle des Directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) ; ils sont exploités par la Dares. Ils permettent de connaître l'activité contractuelle de formation continue sur le marché concurrentiel. En revanche, ils ne retracent pas les formations réalisées « en interne » par les entreprises privées ou les administrations. Par ailleurs, ils ne décrivent pas l'activité réalisée directement pour le compte de l'État par certains organismes et financée par une subvention spécifique, tels notamment les programmes d'action subventionnés de l'AFpa. L'apprentissage ne fait pas partie de ce champ, les bilans pédagogiques et financiers le considèrent comme relevant de la formation initiale.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.

www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la DARES) Directeur de la publication : Antoine Magnier.  
Téléphone Publications : 01.44.38.22. (50 ou 61) Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43 Réponse à la demande : e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédactrice en chef : Alice Guerber-Cahuzac. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret.  
Conception graphique : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.  
Impression : Ateliers Modernes d'Impression, 19, rue Latérale, 92404 Courbevoie.

Abonnements : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Publicité : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

